

# PRÉAVIS DE GREVE

Marseille, le 07 octobre 2021



**Monsieur François NOGUÉ**  
**Directeur des Ressources humaines du Groupe SNCF**  
**2 place aux Étoiles**  
**CS 7001**  
**93633 La Plaine Saint-Denis Cedex**

**Objet** : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

La CGT des cheminots PACA vous a déposé une DCI le 29 septembre 2021. Votre réponse du 1<sup>er</sup> Octobre, signé par Monsieur Jean Robert JAUBERT n'est bien évidemment pas de nature à nous satisfaire.

Tout d'abord, permettez-nous de vous dire, que les propos du Président Jean Pierre FARANDOU concernant son attachement au Dialogue Social ne nous paraît pas être respecté par votre courrier.

En effet, alors que l'ensemble des cheminot-e-s de la Région PACA, comme ailleurs, subissent les effets néfastes de choix d'entreprise pris depuis Saint Denis et Bercy, vous répondez à leurs préoccupations uniquement sur la « forme » de la DCI déposée légitimement par La CGT première OS de la Région PACA à votre intention.

Permettez-moi de vous citer : « *Toutefois, pour être recevables au niveau groupe (Présidence et/ou Direction Générale Ressources Humaines Groupe), DCI et préavis « doivent porter exclusivement :*

- *Sur des sujets communs à l'ensemble des salariés, des 5 sociétés du groupe*
- *Ou sur l'ensemble d'une ou plusieurs catégories de personnels ou d'emploi présentes dans les 5 sociétés.*

*Dans le cas contraire, les DCI ou les préavis sont déposés au niveau de chacune des sociétés concernées »*

Je vous rappelle que le 17 juin dernier, les cheminots de PACA étaient en grève sur la base de DCI déposées au niveau de chacune des SA.

Inutile de vous éclairer sur le fait que cela constitue des mobilisations importantes de ressources pour des discussions, que bien que vous le niez concerne bien un socle commun à tous les cheminot-e-s.

Ce qui se passe sur le terrain, dans les technicentres, les triages FRET, les équipes d'embarquement, aux guichets, dans les dépôts, les cabinets médicaux, les PC SUGE, les équipes administratives, les postes de circulation, sur les chantiers de travaux et de maintenance etc... En bref tous les métiers qui concourent à une chose, faire circuler des trains en toutes sécurité et sûreté dans le cadre du service public ferroviaire sont impactés par des projets globaux communs à toutes les SA qui constituent le GPU.

L'ouverture à la concurrence du TER PACA engendre, à elle seule, une onde de choc et un impact pour l'ensemble des cheminots.

De la même manière, la CGT PACA insiste sur le fait que le projet « maintenir demain » à SNCF Réseau, est dans la même logique que pour le TER et, à annonces égales les conséquences seront identiques pour tous les cheminot-e-s.

L'évolution négative de l'emploi impacte l'ensemble des SA et concoure à réduire les possibilités des cheminots de pouvoir se projeter dans les évolutions professionnelles qu'offre le fait d'appartenir à un GPU comme le nôtre.

Mr Le Directeur, vous l'aurez compris, votre courrier et son contenu ne constituent pas une réponse de fond à nos revendications exprimées dans notre DCI et ne sont absolument pas de nature à satisfaire nos revendications et c'est pourquoi, la CGT des cheminots PACA, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous dépose un préavis de grève, pour une période de 24 heures, du 13 octobre 2021 20H00 au 15 octobre 2021 08H00, ce préavis couvre tous les agents des 5 sociétés du groupe sur le périmètre de la région PACA, ainsi que ceux pouvant être amenés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçu ou de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur des ressources humaines, l'expression de nos salutations les plus distingués.

Pour le secteur CGT des cheminots PACA  
Le secrétaire général

François Tejedor

